

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-790

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise BOISSEL pour
ORANGE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la
circulation **avenue Raymond Triboulet** pour la maintenance du réseau
nécessitant l'ouverture de fouille pour réparation de conduite existante,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du **26 octobre 2026**
au 13 novembre 2026,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues **en alternée manuelle du 26 octobre 2026 au 13 novembre**
2026 :

- Avenue Raymond Triboulet, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
BOISSEL.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

